

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

L'école est le théâtre, comme partout ailleurs, des violences sexistes, verbales, physiques et symboliques, qui s'exercent contre les femmes.. Certaines femmes sont par ailleurs victimes de discriminations croisées spécifiques : discriminées en tant que femme ET en tant que lesbienne / racisée / trans.

On met souvent en avant le sexisme des élèves. Oui, il y a beaucoup à faire pour déconstruire dans leurs esprits les stéréotypes sexistes, pour garantir des relations plus égalitaires entre filles et garçons.

Mais nous devons nous garder de toute autosatisfaction...Seul-es les élèves seraient sexistes ? Non, les adultes, toute la communauté éducative doit aussi balayer devant sa porte. Car les ambiances sexistes, les discriminations et les violences à l'égard des femmes sont une réalité dans l'Education Nationale.

VIOLENCES VERBALES

« Blagues » sexistes

Propos désobligeants sur le physique, l'habillement, l'orientation sexuelle (mise en doute de l'homosexualité pour les lesbiennes « féminines », qui « n'auraient pas trouvé le bon », dénigrement des lesbiennes dites « masculines »)

Propos insistants sur la couleur de peau, les cheveux, la coiffure et questions insidieuses sur les origines, la culture pour les femmes racisées

Insultes lesbophobes

Attitudes transphobes (utiliser le prénom d'état civil et non le prénom choisi, genrer incorrectement la personne en appelant « monsieur » une femme trans)...

VIOLENCES SYMBOLIQUES

Dévalorisation des femmes, moins considérées que les hommes...comme le montrent :

- la division sexuelle du travail (par exemple emplois précaires majoritairement occupés par des femmes)
 - les écarts de notation entraînant une réelle discrimination salariale
 - le poids moindre d'une prise de parole féminine en réunion
 - le dernier rapport du jury du CAPES de Lettres...
- Autres violences symboliques : l'exclusion des mères voilées des sorties scolaires, la peur de se dire lesbienne ou trans sur le lieu de travail...

VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES

Pression de la part d'un-e supérieur-e pour obtenir un acte de nature sexuelle (avec chantage à l'emploi, à la promotion, ou à la sanction si refus) ; entre collègues, comportements à connotation sexuelle (gestes, envois de mails et de SMS), harcèlement...

Ces violences s'exercent dans la sphère des personnels (hiérarchie/personnels, entre collègues, entre catégories de personnels) et dans celle des élèves (entre élèves mais aussi des personnels sur les élèves !). Elles sont le fait d'hommes et de femmes ayant intériorisé les stéréotypes sexistes et le système de domination patriarcale.



à toutes ces violences !

Ne nous taisons pas devant des propos sexistes et lesbo/transphobes !

Ne laissons plus passer ces remarques sur nos lieux de travail, entre collègues ou entre élèves !

Mettons en oeuvre des pédagogies antisexistes pour déconstruire les stéréotypes !

Brisons l'isolement des victimes de harcèlement par un soutien collectif !

Respectons le prénom et le genre choisis par les personnes trans !

Utilisons le Registre Santé Sécurité au Travail pour consigner les faits et les rendre visibles !

Saisissons toutes les instances possibles (CHSCT, Défenseur des Droits, justice) !

Sud Education revendique



Pour les élèves

- la ré-intégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans des programmes élaborés par la communauté éducative ;
- la prise en compte de ces questions dans les enseignements ;
- la production de manuels qui fassent sa place entière à l'histoire des femmes, non pas sur un strapontin dans des dossiers documentaires annexes, mais dans le corps du texte et le fil de l'histoire (documents-sources d'auteurs, féminisation des textes, évocation systématique de la place des femmes, vision genrée des événements et des concepts) ;
- la mise en œuvre de pratiques de classe favorisant la circulation égalitaire de la parole, les pratiques collaboratives, l'apprentissage de toutes les disciplines pour toutes et tous dans une école polytechnique ;
- l'effectivité des séances d'éducation à la sexualité prévues dans les textes officiels et la prise en compte dans ces séances d'une perspective non hétérocentrée, qui mette sur un pied d'égalité toutes les orientations sexuelles et toutes les identités de genre ;
- la mise en place de dispositifs dédiés (comme l'étaient les ABCD de l'égalité) permettant aux élèves de réfléchir spécifiquement aux discriminations et stéréotypes de genre, et de les déconstruire ;
- la promotion de projets par exemple via les CESC (Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté), et d'interventions d'associations ou organisations laïques (Planning Familial, SOS Homophobie par exemple) pour compléter les actions et pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les établissements.



Pour les personnels

- l'inscription dans les textes de l'arrêt du gel de la note administrative en cas de congé maternité ou parental (comme c'est déjà le cas dans la fonction publique hospitalière) ;
- la suppression de toute notation, de toute inspection et des mécanismes de cooptation patriarcale (jurys des concours, corps d'inspection largement masculins) qui affectent principalement l'avancement des femmes, avec un salaire unique aligné sur le plus favorable ;
- la suppression de la précarité (dont sont victimes majoritairement les femmes), par une titularisation sans condition de tou-tes les précaires, et l'arrêt du recrutement de nouveaux et nouvelles précaires ;
- une politique de prévention (campagne d'information sur les ambiances de travail sexistes, affichage de la loi sur le harcèlement sexuel) et de suivi (accompagnement des victimes dans leurs démarches, notamment judiciaires), via les CHSCT s'agissant des cas de harcèlement, et la mise en place systématique de la protection fonctionnelle, qui est de droit ;
- la mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les problématiques de genre, pour les futur-e-s enseignant-e-s (selon un volume horaire identique dans toutes les ESPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent-e-s) ;
- un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions ;
- le développement des services de la petite enfance (modes de garde individuels et collectifs) pour que les choix professionnels (temps partiels, disponibilités, congés parentaux...) puissent en être vraiment ;
- une rotation des tâches chez les ATTEE pour ne pas reproduire une division sexuée du travail où les femmes sont le plus souvent assignées aux tâches polyvalentes (faire le ménage, servir les repas) tandis que les hommes occupent les postes techniques ou de supervision (chef cuisine, chef d'équipe) ;
- plus largement, notre horizon est celui d'un corps unique dans lequel toutes et tous nous assurerions par l'autogestion une polyvalence des tâches nécessaires à la vie d'un établissement scolaire.



Pour toutes et tous, personnels et élèves

- Le refus de toute discrimination fondée sur le genre, l'origine, l'orientation sexuelle
- Le droit à chacun-e de s'épanouir dans l'identité qui est la sienne, hors des stéréotypes sexistes assignant hommes et femmes à tel ou telle apparence, comportement, rôle social.